



# AVIS

**Signature et approbation traité international**

**Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 2 décembre 2010**

**7 septembre 2015**

<b>Demandeur</b>	Ministre Guy Vanhengel
<b>Demande reçue le</b>	14 juillet 2015
<b>Demande traitée par</b>	Assemblée plénière
<b>Demande traitée le</b>	15 juillet 2015
<b>Avis rendu par le Conseil d'Administration le</b>	7 septembre 2015
<b>Avis avalisé par l'Assemblée plénière le</b>	17 septembre 2015

## Préambule

Le présent projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, fait à Bruxelles le 2 décembre 2010.

Cet Accord a pour objectif la libéralisation progressive des relations aériennes entre l'Union européenne et la Géorgie en échange de la reprise graduelle, par cette dernière, de l'acquis communautaire en matière de transport aérien.

## Avis

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

\*  
\*       \*  
\*